

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
qui s'est tenue en Mairie

Le 15 octobre 2018 à 20h30
Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUMONT, Maire

Membres présents : Mmes Nadine PALERMO, Séverine MARTENOT, Lydia BIZOUARD, Christine DOS SANTOS ROCHA, Aurélie KERBECHE KLISZ, Corinne LENOBLE, Marielle OUDOT, Alexandra RADISSON, Viviane VUILLERMOT – Mrs Michel GREMERET, Yves DELCAMBRE, Didier RELOT, Christophe BOVAGNET, Pierre CHARLOT, Lyonel MAROT, Cédric ROUGERON.

Membres absents représentés : Mme Anaïs LANGE par Mme Alexandra RADISSON, M. Georges MACLER par Mr Didier RELOT.

Secrétaire de séance : Mme Nadine PALERMO.

1/ Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'ils ont été destinataires du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du compte rendu.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte rendu de la réunion précédente.

2/ Création d'une Commune nouvelle regroupant Crimolois et Neuilly-lès-Dijon

M. le Maire donne lecture de sa déclaration introductive :

« Chers Collègues,

Nous sommes réunis ce soir afin de prendre une décision qui, d'une façon ou d'une autre, aura un impact certain sur l'avenir de Neuilly-lès-Dijon.

Dans quelques minutes, chacune et chacun d'entre nous aura la responsabilité de voter, selon ses convictions, pour ou contre la constitution d'une Commune nouvelle avec nos voisins de Crimolois.

Comme chacun le sait, nous avons aujourd'hui atteint une période charnière de la vie des communes, qui ont de plus en plus de difficultés à faire face à la baisse de recettes. Comment préserver l'attractivité de nos territoires, accueillir de nouveaux habitants, renouveler et entretenir nos équipements, faire fonctionner nos services publics, accompagner et non subir la métropolisation, continuer à garantir un quotidien acceptable à nos habitants si nous ne nous en donnons pas les moyens ?

C'est pourquoi, sur ces axes majeurs que sont la RD 905 bis et la trame verte et bleue de l'Ouche qui nous relie toutes deux à la capitale de la Bourgogne-Franche-Comté, il est temps de créer une commune plus visible au sein de la Métropole, et plus forte vis-à-vis de l'Etat qui s'est littéralement éloigné de nous, et des préoccupations quotidiennes qui sont les nôtres, dans nos communes. Si nous voulons poursuivre des projets ambitieux ou tout au moins nécessaires à la vie de nos communes, les inscrire dans la société d'aujourd'hui, rapide et exigeante, à nous d'être pionniers et de trouver notre juste place pour continuer à exister aujourd'hui et dans le futur.

Ainsi, s'engager dans la création d'une Commune nouvelle avec Crimolois :

- *c'est adopter une démarche préventive plutôt que d'attendre, et subir ce qui pourrait nous être imposé demain ;*
- *c'est lutter contre l'isolement ;*
- *c'est défendre une ambition commune partagée ;*
- *c'est maintenir notre capacité à agir en s'assurant un gain de dotations et des subventions dédiées ;*
- *c'est pouvoir continuer à assurer à nos administrés le niveau de service public dont ils disposent actuellement ;*
- *c'est promouvoir notre attractivité en s'appuyant sur cette image de Commune nouvelle.*

S'engager dans la commune nouvelle, c'est également sauvegarder les particularismes qui fondent nos communes, ce qui fait que l'on y est attachés, ce qui en fait leur charme et constitue leur identité : C'est-à-dire, une qualité de vie

indéniable, un cadre de vie naturel préservé, la fête à Neu-Neu, une vie associative localement riche, notre jumelage, nos artisans, nos commerçants, nos professions médicales...

Je suis personnellement convaincu de l'importance de ce nouvel élan qui serait impulsé par la Commune nouvelle. Et j'espère que chacun a pris la mesure du défi qui nous est lancé depuis plusieurs années : faire plus, voire même autant, avec toujours moins, ne saurait durer encore longtemps !

Je veux croire que l'étude financière qui vous a été présentée, et le socle de nos actions futures, construit ensemble, et constitué par le "Projet commun de territoire", auront su vous convaincre de la nécessité mais également de l'intérêt de notre projet. Il nous appartenait d'engager cette réflexion : nous l'avons construite ensemble. A nous aujourd'hui de la concrétiser. Ne stoppons pas en route cette dynamique !

En restant seuls, par peur du changement ou de voir disparaître notre commune, nous restons attentistes, et prenons le risque de ne plus voir se représenter une telle occasion.

En choisissant de nous regrouper, nous prenons en mains notre destin pour l'affronter plus sereinement. Réunir nos compétences, nos expériences, nos savoir-faire ainsi que nos "richesses" respectives, nous rendra plus forts et donc moins vulnérables.

Sachons saisir l'opportunité qui nous est laissée par l'Etat de maîtriser notre avenir et donnons vie au Projet de territoire que nous avons construit ensemble, pour Crimolois et Neuilly-lès-Dijon !

Quoiqu'il en soit, en tant que Maire de Neuilly-lès-Dijon, je saurai prendre mes responsabilités face à un OUI, comme devant un NON.

Mais j'espère bien évidemment que l'on pourra se féliciter à l'issue du vote, d'ouvrir un nouveau chapitre de l'Histoire de Neuilly-lès-Dijon : le passé ne disparaîtra bien évidemment pas avec la Commune nouvelle, mais l'Histoire de Neuilly se poursuivra. A nous, conseillers municipaux, présents et à venir, de poursuivre son écriture, d'en être les auteurs, mais surtout les acteurs !

Faites le bon choix, dans l'intérêt de tous, et pour le bien de chacun ! »

M. CHARLOT prend la parole et indique qu'il votera CONTRE cette proposition car il n'a pas apprécié que la commune de Sennecey-lès-Dijon soit évincée du projet. Il demande par ailleurs le vote à bulletin secret afin que chacun puisse s'exprimer en toute liberté et sans contrainte.

M. DUMONT lui indique que le sujet a déjà été évoqué. Il est dommage qu'il ne soit pas venu en discuter durant ces 6 mois qu'ont duré la réflexion. La demande de vote à bulletin secret est bien prise en compte mais sera soumise au vote après les éventuels échanges.

Mme PALERMO demande la parole : « *La commune est, aujourd'hui, elle aussi, à l'image de la réforme territoriale engagée par notre pays, invitée à se transformer, à évoluer.*

Nous avons souhaité, nous élus, engager une réflexion pour dire peut-être "Oui" mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

Nous souhaitons rester vigilants parce que, outre le fait que Neuilly et Crimolois ont beaucoup de points communs et que ce rapprochement a du sens, nous savons l'attachement de nos concitoyens à l'échelon communal et à ses représentants locaux.

Au terme de l'analyse, on se rend compte qu'on ne perdra ni les élus locaux très présents dans nos petites communes, ni les services de proximité qui se verront renforcés, ni nos compétences.

Exemple du scolaire et périscolaire : la commune garde la compétence comme actuellement. Mais on gagnerait en souplesse et variable d'ajustement, le cas échéant.

Aujourd'hui, les jeunes entrepreneurs nous le démontrent. Ils se regroupent, ils mettent en commun locaux, compétences, ressources financières, matérielles et humaines. Nous avons intérêt à mutualiser pour continuer à exister et maintenir les services dans un contexte budgétaire toujours plus contraint.

Cela induit solidarité, partages et responsabilité assumée, tout cela dans l'objectif d'un service de qualité. A nous de nous approprier ces valeurs et de montrer l'exemple, d'oser. Qu'avons-nous à perdre au final ? Nous conserverons notre identité et notre esprit village auquel nous sommes attachés par notre vigilance à ne pas nous transformer en grande agglomération.

Je voudrais remercier le Maire de Neuilly et le Maire de Crimolois pour avoir initié cette réflexion.

*C'est de notre responsabilité d'élus d'être à l'écoute du monde qui évolue vite et d'envisager des adaptations à l'échelle communale afin de privilégier l'intérêt général et la qualité du service public.
Nous avons fait une analyse très intéressante qui nous a permis de prendre de la hauteur sur le fonctionnement de la commune et d'envisager l'avenir.*

*Bravo Jean-Louis pour ta capacité à mener un tel projet et merci pour tout le travail réalisé qui donne du sens à notre engagement en tant qu'élus.
Merci également aux services pour l'énorme travail accompli, pour leur soutien et leur optimisme. »*

M. GREMERET souhaite compléter l'intervention de Mme Palermo en ajoutant les éléments suivants : *« Il nous faut prendre nos responsabilités. Ce pour quoi nous avons été élus, c'est prendre des décisions que nous considérons comme essentielles pour le bien et l'avenir du village et de ses habitants. Et c'est justement l'objet de la réunion du Conseil de ce soir.*

Nous avons, ensemble, dans les groupes de travail, établi la feuille de route à partir des conclusions de chacun d'eux. Mme FROIDUROT, aidée de Mme LEGUEN les ont mises en forme pour constituer la Charte. Par ailleurs, nous avons été confortés par les résultats très favorables de l'étude financière qui nous a été présentée par un cabinet indépendant : 60 000 € de gain sur la DGF nous permettra de financer le centre de loisirs en 10 ans.

Je comprendrais difficilement que vous, les plus jeunes, vous ne releviez pas le challenge enthousiasmant qui vous est proposé ! C'est bien à vous de faire preuve d'ouverture et de modernité, d'aller de l'avant !

Avant de raccrocher, je serais particulièrement heureux de voir se concrétiser cette union et vous pourrez légitimement être fiers d'avoir été à l'origine de ce rapprochement, évolution inéluctable. Il y a encore du travail à réaliser mais tous ensemble, avec les élus de Crimolois, on va y arriver ! »

M. MAROT estime que le projet de fusion entre Neuilly et Crimolois est cohérent. Comme indiqué clairement dans la Charte, la porte n'est pas fermée à de nouvelles communes dans le futur.

Revenant sur la volonté du Maire de Sennecey-lès-Dijon d'intégrer ce projet de fusion, M. GREMERET indique qu'au cours d'une discussion avec M. BELLEVILLE ayant eu lieu en début de mandat, celui-ci avait évoqué la mutualisation de moyens et non un projet de commune nouvelle. Cela semble effectivement incontournable. Néanmoins, chacun est à même d'évaluer l'opportunité de l'intégration de Sennecey aujourd'hui, en consultant les données financières et fiscales des communes.

M. GREMERET rappelle ensuite que, le 26 mars dernier, les Conseils Municipaux de Crimolois et de Neuilly-lès-Dijon ont déclaré concomitamment leur intention de s'engager dans une réflexion en vue de la création d'une commune nouvelle.

Ainsi, fortes d'une logique de coopération engagée depuis plusieurs années et d'une évidente proximité géographique, sociale et professionnelle renforcée par la continuité désormais assurée de leurs 2 territoires, les 2 communes ont choisi de réfléchir à leur regroupement afin notamment de faire face à la dégradation du contexte financier. La baisse des dotations et l'augmentation des transferts financiers entre collectivités imposent en effet de trouver des leviers pour contrer la baisse de recettes tout en continuant à garantir un même niveau de services et le financement des investissements nécessaires.

Depuis cette date, plusieurs Séminaires réunissant les Conseillers ont été organisés afin d'envisager ensemble la Commune nouvelle. Les 5 Groupes de travail constitués de l'ensemble des élus des 2 communes se sont réunis afin d'une part, de dresser le diagnostic de l'existant et d'autre part, de présenter leurs conclusions et préconisations sur la trajectoire à suivre ensemble.

Ces propositions ont été reprises par le Comité de pilotage et validées par les élus réunis en Séminaire le 4 septembre dernier à Crimolois, afin de construire un projet de « Charte constitutive de la Commune nouvelle » incluant le « Projet commun de territoire » qui constitue le socle des orientations de politique publique harmonisée à l'échelle de la Commune nouvelle.

Dans le même temps, le Cabinet d'études indépendant retenu par les 2 communes a réalisé l'étude financière et fiscale qui a été complétée des données fournies par la Direction régionale des finances publiques.

Le projet proposé poursuit 6 objectifs pour la population et le territoire :

- Maintenir les services publics à un bon niveau grâce aux économies de gestion induites par le regroupement des moyens humains, financiers et matériels ;
- Continuer à assurer les missions de proximité ;
- Permettre le financement des projets d'investissements, parfois liés à la mise en œuvre de nouvelles obligations réglementaires imposées par l'Etat et optimiser l'utilisation des équipements présents sur les 2 communes ;

- Mieux utiliser les compétences ;
- Garantir la qualité du cadre de vie permettant à chacun de s'épanouir dans une vie locale riche et diversifiée ;
- Préserver et valoriser le patrimoine historique, culturel et culturel de chaque commune.

Ce projet est construit sur des valeurs partagées par l'ensemble des élus qui sont :

- L'égalité de traitement des citoyens devant le service public ;
- La solidarité entre nos territoires ;
- La qualité et l'efficacité du service public.

Par ailleurs attachés à l'identité des communes historiques, les élus ont également souhaité :

- L'association des élus actuels des 2 communes à la gouvernance de la Commune nouvelle jusqu'à la fin du mandat en cours afin de garantir une représentation équitable des communes fondatrices ;
- Le maintien des noms des communes historiques dans les adresses postales ;
- La réalisation des investissements pour lesquels chacun des Conseils municipaux s'était engagé pour le mandat en cours, dont le financement a été provisionné par chaque commune et qui seront repris dans l'excédent constaté à la fin de l'exercice 2018 ;
- Le maintien des relais politiques et administratifs au sein des communes déléguées.

La Loi ne prévoyant pas de consultation des populations mais, fidèles à leur engagement initial, les communes ont tenu à informer leur population tout au long de la réflexion en mettant en place un forum dédié sur les sites internet, en distribuant 4 lettres d'informations aux habitants et en organisant 4 réunions publiques. Depuis le mois de mars, une boîte à idées a été installée à l'accueil de chaque Mairie pour recueillir les éventuels commentaires, avis ou questions. Le nom de la Commune nouvelle a par ailleurs été soumis au vote des habitants. Comme indiqué par M. RELOT, ceux-ci se sont déclarés en faveur de NEUILLY-CRIMOLOIS et c'est donc ce nom qu'il est proposé de retenir.

Aujourd'hui, la réflexion est arrivée à son terme et les différentes études et conclusions tirées de la réflexion des 5 groupes de travail ont permis de conforter la volonté des 2 communes de se rapprocher.

C'est pourquoi il est demandé ce soir aux membres du Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur le projet de Commune nouvelle visant à rapprocher Crimolois et Neuilly-lès-Dijon.

M. DUMONT propose alors de passer au vote :

Vu la Loi n° 2010 – 1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2015 – 292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2111-1 et L.2113-1 et suivants ;

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le Maire sur l'ensemble des dispositions relatives à la Commune nouvelle ;

Conformément à l'article L.2121-21, le vote à bulletin secret ayant été demandé, il est procédé à sa mise au vote. Avec 10 voix POUR représentant plus du tiers des élus présents, il est donc procédé au vote à bulletin secret.

A l'appel de son nom, chaque Conseiller Municipal est venu déposer son bulletin dans l'urne afin de se prononcer sur la proposition suivante :

- Demander la création d'une commune nouvelle à compter du 1er janvier 2019 comprenant les communes de NEUILLY-LÈS-DIJON et CRIMOLOIS ;

- Valider, par dérogation aux dispositions du droit commun, que le Conseil municipal de la commune nouvelle sera composé, jusqu'au prochain renouvellement, de l'addition des conseillers municipaux en exercice des communes fondatrices, élus à l'occasion du scrutin de mars 2014 ;

- Décider que les communes fondatrices qui suivent seront des communes déléguées :

la commune déléguée de NEUILLY-LÈS-DIJON dont le siège est 8 rue Général de Gaulle (21800) - Population municipale 2018 de 1 826 habitants,
la commune déléguée de CRIMOLOIS dont le siège est Rue du Pont (21800) - Population municipale 2018 de 785 habitants ;

- Proposer que la Commune nouvelle soit dénommée NEUILLY-CRIMOLOIS, avec une population totale regroupée de 2 611 habitants (populations municipales 2018) ;

- Proposer que le siège de la Commune nouvelle soit fixé à NEUILLY-LÈS-DIJON – 8 rue Général de Gaulle – 21800 ;
- Indiquer que la Commune nouvelle de NEUILLY-CRIMOLOIS sera rattachée à la date de sa création à l'EPCI de « DIJON METROPOLE » ;
- Approuver la « Charte constitutive de la commune nouvelle » jointe à la présente délibération, s'engager à la respecter et demander à ses successeurs de s'y conformer ;
- Décider que le lissage des taux de fiscalité des différentes communes sera réalisé sur 12 années à compter de 2020, sur les trois taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti, pour une application d'un taux uniforme en 2032.
- Dire que la Commune nouvelle reprendra les budgets principaux des 2 communes historiques ainsi que le budget annexe du lotissement de CRIMOLOIS : « La Porte de la Combe » ;
- Préciser que la Commune nouvelle se substitue aux anciennes communes pour :
 - l'ensemble des biens, des droits, des obligations qui leur sont attachés,
 - les délibérations et les actes,
 - les contrats exécutés dans les conditions antérieures,
 - l'ensemble du personnel de ces anciennes communes,
 - l'appartenance aux syndicats dont les anciennes communes étaient membres.
- Avec l'accord du Maire de Crimolois, désigner le Maire de Neuilly-lès-Dijon responsable des mesures conservatoires et urgentes de la Commune nouvelle entre la date de création et l'élection du Maire et des Adjoints.
- Dire qu'attache sera prise dans les jours à venir auprès de Monsieur le Préfet de Côte d'Or, par les deux Maires concernés, afin de lui demander d'acter, par Arrêté préfectoral, la création de la Commune nouvelle de NEUILLY-CRIMOLOIS.

Après dépouillement, il est constaté les votes suivants :

- 11 CONTRE
- 8 POUR

Par conséquent, la proposition telle que développée ci-dessus est rejetée.

M. DUMONT clôt ensuite la séance après cette dernière déclaration :

« Chers collègues,

Nous vivons malheureusement, aujourd'hui, un moment historique. En ce 15 octobre 2018 nous écrivons ensemble, et j'aurais préféré ne pas y être associé, une nouvelle page de l'histoire de notre commune qui est loin d'être celle que j'avais imaginée, puisqu'il s'agit d'une défaite.

Depuis le 26 mars dernier, nous avons pourtant travaillé ensemble, nous avons échangé au cours d'une réflexion dense et riche dans ce que je pensais être un climat de confiance. Durant ces 6 mois, nous sommes parvenus à faire aboutir notre réflexion, à construire une Charte de la Commune nouvelle et à élaborer un Projet commun de territoire ; chacun a pu participer, évoquer ses doutes, ses appréhensions, faire connaître son avis. Il est manifeste que tout n'a pas été dit, avoué, et je le regrette très sincèrement.

Pourtant, durant ces derniers mois, avec François NOWOTNY, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour accompagner avec sérieux et complicité ce grand projet. Croyez-moi, cela n'a pas toujours été facile sur le plan technique, juridique et organisationnel mais nous avons fait nôtre la citation de Sénèque (précepteur de César) : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais c'est parce que nous n'osons pas qu'elles le sont ».

Alors... nous avons osé ! Et oser, c'est assumer la responsabilité confiée par les citoyens, c'est arriver à se projeter dans l'avenir, c'est envisager le changement pour ce qu'il apporte de positif... bref : c'est faire preuve de courage ! Et malheureusement, vous avez choisi de ne pas nous suivre sur cette voie.

Pour ma part, je pense que c'est une erreur. En vous opposant à ce projet de création de Commune nouvelle, vous faites prendre à Neuilly le risque de nous voir imposer la fusion ; le risque de ne pas pouvoir faire face demain aux enjeux financiers que nous devrions assumer seuls ; le risque de perdre ce que nous aurions pu gagner aujourd'hui en créant une Commune nouvelle.

Je remercie bien évidemment ceux d'entre vous qui ont su faire preuve de lucidité et qui ont démontré leur confiance et leur sens de l'engagement. Je sais que pour vous aussi, ce CONTRE apparaît difficilement concevable, voire

incompréhensible. Et surtout, vous avez conscience, tout comme moi, que ce CONTRE met en danger notre avenir. Nous avons laissé passer l'occasion de rester maître de notre destin.

Pour ma part, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, qui m'avez fait confiance, vous pouvez compter sur ma disponibilité, mon énergie, ma rigueur, ma ténacité et mon courage pour continuer l'œuvre que j'ai entreprise au service de ma commune avec honnêteté, transparence, et en respectant les valeurs humaines que je n'ai de cesse de défendre. Je n'ai pour objectif que l'intérêt général et le développement de notre territoire au service de la satisfaction de ses habitants.

Néanmoins, face à ce refus qui caractérise le manque de soutien de la majorité des élus, je terminerai mon mandat en gérant les affaires courantes de la commune et en finalisant les projets déjà lancés, et cela bien sûr, « si on ne me savonne pas la planche » comme on le dit familièrement.

C'est avec le plus grand regret et avec une évidente tristesse que je prends acte de ce NON, face à l'histoire.

Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu sans compter depuis le début de notre mandat et plus particulièrement dans cette aventure malheureusement sans lendemain, remerciements auxquels j'associe Mme FROIDUROT et les services. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24